2013! ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS 8.2





Deux points importants vont marquer le passage de 2012 à 2013 :

- > La disparition définitive des deux spécialisations citernes chimiques et citernes gaz spécifiques à la France.
- > L'édition du nouveau certificat ADR.

DISPARITION DES ANCIENNES SPÉCIALISATIONS CITERNES CHIMIQUES ET CITERNES GAZ

À compter du 1er janvier 2013, les deux spécialisations citernes chimiques et citernes gaz sont définitivement remplacées par la nouvelle spécialisation citernes classes 2 à 9 sauf 7.

Conséquences directes :

- Les conducteurs titulaires d'une des deux spécialisations, en cours de validité, doivent recycler obligatoirement leur spécialisation par le module de recyclage adapté (RCT) aux fins d'obtenir la nouvelle spécialisation citernes classes 2 à 9 sauf 7.
- Les spécialisations citernes chimiques ou citernes gaz en cours de validité, restent valides jusqu'à leur date limite de

Récapitulatif des formations de recyclages citernes à suivre à compter du 1er janvier 2013 :

Vous détenez	Vous souhaitez	Vous vous inscrivez		Vous pourrez transporter
		Code	Durée	Vous pourrez transporter
Spécialisation Gaz	Renouveler	RCT	3 jours	Matières des classes 2 à 9 sauf 7
Spécialisation Chimique	Renouveler	RCT	3 jours	Matières des classes 2 à 9 sauf 7
Les deux spécialisations Chimique et Gaz	Renouveler	R C G	2 jours	Matières des classes 2 à 9 sauf 7

ÉDITION DU NOUVEAU CERTIFICAT ADR

À compter du 1er janvier 2013, le chapitre 8.2 de l'ADR impose un nouveau modèle de certificat ADR pour les conducteurs.

Ce nouveau certificat est sécurisé. Il entre désormais dans la liste des documents relevant du monopole de l'Imprimerie Nationale au même titre que les passeports ou les cartes d'identité.

Les anciens certificats cartonnés édités jusqu'à fin 2012, resteront valides conformément à leur date limite de validité.

Conséquences directes :

À compter du 1er janvier 2013, les organismes de formation agréés ne sont plus habilités à éditer les certificats.

- Par décret n° 2012-878 du 16 juillet 2012, l'édition du certificat est confiée à l'Imprimerie Nationale via sa filiale Chronoservices.
- L'édition du certificat aura un coût supplémentaire, supporté par le bénéficiaire. Son montant sera communiqué en temps utile par Chronoservices.

Le dossier d'inscription comportera obligatoirement un formulaire d'inscription, propre à Chronoservices, sur lequel le conducteur apposera sa signature et sa photo.

L'inscription définitive au stage ne sera effective qu'à réception du formulaire dûment complété.

Afin de réduire les délais d'édition des certificats ADR 8.2, le Ministère chargé des Transports envisage de mettre en place une date limite d'inscription aux stages.

Il est fortement conseillé d'anticiper le recyclage d'au moins un mois et jusqu'à 12 mois avant la DLV.

L'anticipation du stage pendant l'année précédant la date limite de validité (DLV) ne change en rien la date finale de validité qui reste à l'anniversaire des 5 ans de la DLV.

Exemple: - DLV du 7 juillet 2013 - stage de recyclage le 11 février 2013 -

Nouvelle DLV: 7 juillet 2018.

Tout le personnel de l'APTH est à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de vos plans de formation et trouver avec vous, la solution qui conviendra le mieux à votre situation.

